

CEG-5

Remarques pour l'enquête publique de Messimy le 19 décembre 2017

En tant que voisin de cet espace concerné je fais les remarques suivantes :

- Le risque de pollution de la vallée de la Chalendrez.
- La pollution lumineuse et sonore.
- La suppression d'un habitat naturel pour des espèces protégées.
- La suppression des haies et prairies remplacées par d'importantes surfaces goudronnées et bétonnées qui augmentent les risques d'inondation et de détérioration du lit de la Chalendrez.
- Un accroissement considérable du trafic de véhicules. Pour le chemin du Pont d'Artaud et de la Chalendrez où les véhicules ne se croisent pas, sans compter que même des semi-remorques les empruntent et qu'ils dépassent le tonnage autorisé et détériorent les chaussées non prévues à cet effet.
- Le personnel de Boiron Sainte Foy les Lyon a été transféré sur le site de Messimy : cet agrandissement a été un déplacement de lieu de travail et non source réelle de création d'emploi.
- L'agriculture se trouve privée d'une zone plate et relativement fertile facile à travailler
- Le classement de terrains agricoles et zone naturelle dans un plan local d'urbanisme change le prix du m2. Qui en bénéficiera quand revendra ?
- Sans être à l'origine du nouveau tracé routier le département et la région ont assumé l'essentiel de la dépense de construction de la route qui contourne maintenant les terrains Boiron.
- Un changement du PLU en prétextant l'intérêt général..., où se trouve l'intérêt général quand une création d'un plan local d'urbanisme est en contradiction avec la protection environnementale d'un milieu naturel ? et au détriment du contribuable ?

Je fais ces remarques avec la partie apparente dont j'ai connaissance.

Michèle NOIRY